

## **Synthèse du CE par la CFE-CGC/UNSA du 13 novembre 2008**

### **Mieux comprendre la synthèse**

Les remarques de la direction ou neutre (partagées), sont en noir dans le texte

Les remarques spécifiques des élus ou des représentants syndicaux sont en bleu dans le texte

### **1/ Approbations des PV CE**

Vote sur le PV du 23 octobre 2008 : pas de vote, le texte doit encore être modifié. La CFE-CGC demande que les questions posées par écrit sur ITS pour la partie économique suite à la précédente séance soient fournies et débattues en commission économique avant validation de ce PV. La Direction est d'accord avec la CFE-CGC et informe M Garnier de l'urgence de la chose.

### **2/ Information du président**

Pas d'information du président

### **3/ Information sur le projet de création d'un pôle d'activités mobile Grands Comptes au sein du Centre de Gestion DSGC de Lanester**

*Intervenant : Michel Carré SCE/DGC/Directeur DSGC*

Suite à l'augmentation d'activité sur le centre de Courbevoie d'Orangesans possibilité de recruter (à cause de l'effet région parisienne), SCE prend l'opportunité d'assurer la sous-traitance de ce service en agrandissant ses équipes sous la direction de Lanester.

Le CE demande une information complémentaire sur le Centre Client Entreprise, notamment l'activité actuelle et les effectifs incluant les intérimaires afin de s'assurer que les transferts sont neutres sur l'emploi du CCE. Ce projet fait face à la croissance d'activité mais n'inclut normalement pas de baisse d'activité sur le CCE.

La direction assure que sur Lanester, trouver la cinquantaine de profils nécessaires pour SCE (sans mise à disposition à Orange) sera plus simple et est donc l'orientation forte du projet. Il y a une énorme difficulté à recruter sur la région parisienne car l'offre d'emploi est dense et l'attractivité n'est pas suffisante.

Concernant la formation, le constat est que ce métier est très différent de ce que le personnel assure. Le CE veut donc s'assurer qu'en dehors de la formation de base, un accompagnement vers la réussite sera assuré.

### **4/ Information-consultation sur le projet de plan de formation 2009 à SCE à SCE FTSA**

*Intervenante : François Coutant, SCE/RH/DRHF/Responsable Développement des Compétences*

Le plan de formation 2009 est dans la droite ligne du programme réalisé en 2008 avec un effort fait principalement sur l'évolution de la formation locale (par SCE) par rapport à 2008 et 2009.

Le CE remonte que les « formations » business way, business journey qui sont des « informations » quasi obligatoires sont considérées comme des formations dans ces plans, cela gonfle les heures de formation et le nombre de gens formés.

La CFE-CGC rappelle que la Direction a gelé la négociation GPEC (Gestion Prévisionnel de l'emploi et des compétences) alors que la formation fait parti de cet accord. Cependant les prévisions de SCE sont identiques à celles de 2008, cela signifie que la Direction Générale nous a fait travailler 9 mois sur la GPEC pour rien, puisqu'elle nous annonçait un doublement des dépenses par exemple sur les VAE (Validation des Acquis et Expériences), les bilans de compétences, fournirait un budget formation plus important encore....Tout cela est donc mensonge. Donc la CFE-CGC ne votera pas pour un plan de

formation à SCE identique à 2008 et sans ambition, alors qu'en Direction National on nous dit avoir un plan très ambitieux pour 2009. La CFE-CGC pense que l'on ment aux salariés et donc votera contre ce plan de formation inférieur aux prévisions.

0 voix pour, 12 voix contre, 0 abstention(s)

#### **5/ Information en vue d'une consultation sur le rapport annuel handicap SCE FTSA 2007**

*Intervenante : Cécile Gorlin, SCE/RH/DRHF/Responsable Ethique et Diversité*

Présentation du dossier incluant les efforts consentis par la direction. L'intervenante indique notamment sur les informations financières que cela n'inclut que celles qui sont tracées et financées par le fond handicap au niveau national.

La CFE-CGC pointe que le télétravail indiqué dans le cadre de ce rapport semble indiquer qu'en dehors des situations extrêmes encadrées par les médecins du travail, le télétravail est absent de l'entreprise. La CFE-CGC regrette une absence de volonté AFFICHEE de la direction (quelques mots de B. Dalibard ou des discussions sur le sujet dans les Codir...) pour aider aux journées de démystification du handicap. La CFE-CGC rappelle qu'elle a signé l'accord 2008-2010 pour les travailleurs handicapés à France Telecom, mais dénonce la non volonté du groupe FT de l'étendre aux filiales, effectivement à part la société France Telecom, les autres sociétés du groupe n'ont pas le droit de négocier un accord sur le handicap. Le groupe préfère payer une amende de 6% de la masse salariale plutôt que de négocier un accord groupe.

La CFE-CGC dénonce donc la non volonté de traiter correctement le handicap à égalité quelque soit la société du groupe Le rapport va dans le bon sens mais l'entreprise semble mollement agir au quotidien.

0 voix pour, 14 voix contre, 0 abstention(s)

#### **6/ Information sur le rapport trimestriel de l'emploi T3 2008 à SCE FTSA**

*Intervenant : Olivier Orluc, SCE/RH/DRHF/Responsable Emploi et Compétences*

Le rapport montre une décroissance liée notamment à un transfert d'activité (85 personnes), néanmoins sans ce transfert, la décroissance est tout de même de 0.9%. Concernant l'objectif de départs sur SCE pour 2008 (dans le cadre des 22 000 suppressions d'emploi entre 2005 et 2008), la direction indique être à 27% de l'objectif (-79 entre les entrées et les sorties).

Rappelons que SCE dépense toujours autant en sous-traitance en moyenne 7,4 Millions d'euros par mois soit environ 515 Emplois Temps Plein par mois en 2008 de dépense en sous-traitance, au lieu des les utiliser pour recruter du personnel qualifié, de recruter des jeunes, de former son personnel correctement, et de mieux encourager les salariés par des augmentations plus correctes.

#### **7/ Fonctionnement du CE**

- Débat et vote sur la suite à donner au jugement du TGI de Paris du 28/10/08

La commission économique s'est réunie sur l'affaire de la réorganisation de SCOF et de DSGC afin de mandater le secrétaire via une résolution afin de poursuivre l'action (appel). En première instance le CE a été débouté.

9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)